

2024 - 2025

# **FORMALITES VOYAGES SCOLAIRES ROYAUME UNI**



**Côté Découvertes**



# INFORMATIONS GENERALES

## 1. Informations générales:

- Ambassade ou consulat : Ambassade de France à Londres
- Langue officielle : Anglais
- Fuseau horaire : GMT (Heure moyenne de Greenwich) : -1h par rapport à la France

## 2. Sécurité et santé:

- Numéros d'urgence : 999 (police, ambulance, pompiers)
- Système de santé : Service national de santé (NHS)
- Assurez-vous que tous les élèves ont leur carte européenne d'assurance maladie (CEAM) en cas de besoin de soins médicaux.

## 3. Transports et déplacements:

- Métro de Londres (Tube), bus, trains nationaux.

## 4. Législation et coutumes locales :

- Assurez-vous que les élèves comprennent et respectent les lois locales, en particulier en matière de sécurité et de comportement dans les lieux publics.
- Sensibilisez les élèves aux coutumes locales et encouragez-les à interagir de manière respectueuse avec les habitants.

## 5. Électricité et prises :

- Type de prises électriques : Les prises britanniques ont trois broches et sont de type G. Elles nécessitent un adaptateur pour les appareils électriques français.

# VISAS ET PASSEPORT



## **N° 01 : Documents dont les enfants ont besoin**

**R ressortissants de l'UE, de Suisse, de Norvège, d'Islande et du Liechtenstein**

Chaque enfant doit avoir :

- une [autorisation de quitter le pays \(AST\)](#) , signée par leur parent ou tuteur
- une copie de la pièce d'identité de leur parent ou tuteur
- un passeport ou une carte d'identité nationale
- Une photocopie du livre de famille
- 

**R ressortissants d'autres pays**

Chaque enfant doit avoir :

- une [autorisation de quitter le pays \(AST\)](#) , signée par leur parent ou tuteur
- une copie de la pièce d'identité de leur parent ou tuteur
- un passeport
- S'ils ont normalement besoin d'un visa pour visiter le Royaume-Uni, ils n'en ont pas besoin pour voyager dans le cadre d'un voyage scolaire en France.



## **N° 02 : Documents dont les adultes ont besoin**

Tous les adultes du groupe doivent apporter leur passeport.

**N° 03 -**

# VISAS ET PASSEPORT

## FORMULAIRE A REMPLIR

Le directeur de votre école doit remplir un formulaire de renseignement disponible sur le lien ci-dessous:

[https://assets.publishing.service.gov.uk/media/6581b33123b70a0013234c34/France-UK\\_school\\_trip\\_travel\\_information\\_form.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/media/6581b33123b70a0013234c34/France-UK_school_trip_travel_information_form.pdf)

- Transmettre le document, intégralement complété et signé par ses soins, à la préfecture, au moins 1 mois avant le début du voyage.
- La préfecture peut demander, dans le cadre de l'instruction, la copie de la pièce d'identité ou de l'autorisation de sortie du territoire de tous les élèves. La préfecture est susceptible de modifier le document si les conditions ne sont pas remplies pour certains élèves.

### Apporter le formulaire au Royaume-Uni:

Apportez 2 copies du formulaire avec vous. Vous devrez les montrer à un officier des forces frontalières à la frontière britannique.

L'officier des forces frontalières vérifiera que tout est correct et que tous les membres du groupe disposent des documents corrects.

Ils conserveront une des copies du formulaire.

**RETROUVEZ TOUS LES  
DOCUMENTS A COMPLETER  
SUR CE LIEN**



<https://www.gov.uk/guidance/visit-the-uk-as-part-of-a-french-school-trip>

# MEMENTO ENSEIGNANTS

- **Faire une copie de tous les passeports des élèves.**

- **Prévoir pour chaque élève**

Un badge ou une étiquette avec les coordonnées du centre d'accueil et le téléphone portable de l'enseignant.

Une pochette transparente avec son passeport, son autorisation de sortie du territoire signée d'un côté et de l'autre, la copie lisible de la pièce d'identité du parent signataire de l'AST. Pour tous les élèves non ressortissants de l'UE, rajouter le document délivré par la préfecture (VISA).

- **Sécurité: enregistrement du voyage sur le site Ariane**

Ariane est un site internet mis en place par le ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) qui permet aux ressortissants français, responsables des déplacements scolaires à l'étranger de déclarer leurs déplacements afin d'être joignables en cas de crise.

Enregistrement sur : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Pour la mise à jour des informations, n'hésitez pas à consulter le site officiel du gouvernement : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/royaume-uni/#securite>

- **Santé**

**COVID -19 : Se référer aux dernières règles en vigueur**

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/royaume-uni/#sante>

**CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE (CEAM) :**

Cette carte permet d'attester des droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place des soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

Elle reste valable au Royaume-Uni jusqu'à son expiration

(<https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil/vous-etes-francais/vous-voyagez-sante.html>)

Cette demande peut être faite en ligne par chaque famille :

[https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?\\_somtc=true](https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_somtc=true)